

A RAPPELER SUR TOUTE
CORRESPONDANCE :
ASSOCIATION No 2824

D E C L A R A T I O N

Madame le Préfet,

Nous avons l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 et de l'article 1er de son décret d'application du 16 août 1901, de procéder à la déclaration de l'association dite "La Manufacture des Arts" dont le siège est à AURILLAC (Cantal), 4 Impasse Jules Ferry.

Cette association a pour objet le développement du lieu situé à AURILLAC, 4 Impasse Jules Ferry en tant qu'espace de création artistique au moyen de l'organisation de manifestations publiques ou privées de toutes sortes ainsi que la promotion et la diffusion d'artistes français et étrangers tant dans le domaine du spectacle vivant que des arts plastiques et graphiques, de la photographie et des nouvelles technologies.

Les personnes chargées de son administration ou de sa direction sont :

- Madame Pascale MAZEL, née à AURILLAC, le 6 janvier 1960, de nationalité française, demeurant à SAINT-SIMON (Cantal), La Pradelle, exerçant la profession d'enseignante - Présidente.

- Madame Florence KUSNIEREK, née à AURILLAC, le 11 mai 1963, de nationalité française, demeurant à AURILLAC, 48 Rue du Docteur Mallet, exerçant les fonctions de gérante de société - Trésorière.

- Monsieur Laurent BERTHOMIEUX, né à AURILLAC, le 28 avril 1961, de nationalité française, demeurant à AURILLAC, 6 Place de la Préfecture, exerçant la profession de notaire - Secrétaire.

Ci-joint, deux exemplaires, dûment approuvés par nos soins, des statuts de l'association.

Nous vous demandons de bien vouloir délivrer récépissé de la présente déclaration.

Veillez agréer, Madame le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à AURILLAC (Cantal), le 28 décembre 1992.

Pascale MAZEL,
Présidente.

Florence KUSNIEREK,
Trésorière.

